

	
Délégation n° 16	Conseil Municipal du Mercredi 5 Juin 2019
Services « Centre Le Flot »	Domaine de compétence : 7.10 - Finances divers.
<p>Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, <b>Adjoints,</b> Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Madame Martine GHEZAL</p> <p><b>Votants :</b> 32</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Tarifs centre d'Hébergement LE FLOT, Année scolaire 2019/2020	
Rapporteur : M. Sébastien BAILLET, Adjoints.	
Synthèse de la délibération :	Propositions de tarifs du Centre d'Hébergement, pour l'année scolaire 2019/2020, avec différenciation de la basse et haute saison.

**Vu** l'étude des tarifs du centre d'hébergement municipal « Le Flot » lors de la commission des Affaires Scolaires, réunie le mercredi 15 mai 2019.

**Considérant :**

- la nécessité de réviser les tarifs des prestations du centre d'Hébergement au regard du taux moyen d'inflation annuel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver :

**1/ les objectifs pour l'année 2019/2020 qui sont :**

- Le maintien de différenciation de la basse et haute saison.

**CENTRE LE FLOT  
TARIFS « BASSE SAISON »  
Du 1er Septembre 2019 au 31 Janvier 2020**

<i>Prestations</i>	<i>Tarifs par jour par personne 2018/2019</i>
Nuitée	13,00 €
Petit déjeuner	3,90 €
Repas enfant moins de 12 ans	9,15 €
Repas enfant plus de 12 ans et adulte	11,75 €
Pension complète enfant moins de 12 ans	35,20 €
Pension complète enfant de plus de 12 ans et adulte	40,40 €
Goûter simple	0,90 €
Collation avec boisson	2,65 €
Fromage	1,10 €
Pique-Nique enfant de moins de 12 ans	8,80 €
Pique-Nique enfant de plus de 12 ans et adulte	10,95 €
Supplément séjour court (1 nuit) pour Hébergement, Restauration hors week-end et jour férié.	2,50 €
Supplément week-end et jour férié pour hébergement et restauration.	5,00 €
Option « Lit fait »	2,45 €

- La promotion du centre d'Hébergement, sur l'aspect du meilleur rapport « qualité/prix/accueil » en tenant compte de l'offre des prestataires du territoire.
- Le développement de l'outil « communication » du Centre Le Flot.

## 2/ les tarifs suivants :

### TARIFS « HAUTE SAISON » Du 1er Février 2020 au 31 Août 2020

<i>Prestations</i>	<i>Tarifs par jour par personne 2018/2019</i>
Nuitée	13,30 €
Petit déjeuner	3,95 €
Repas enfant moins de 12 ans	9,35 €
Repas enfant plus de 12 ans et adulte	11,95 €
Pension complète enfant moins de 12 ans	35,95 €
Pension complète enfant de plus de 12 ans et adulte	41,15 €
Goûter simple	0,90 €
Collation avec boisson	2,70 €
Fromage	1,15 €
Pique-Nique enfant de moins de 12 ans	9,00 €
Pique-Nique enfant de plus de 12 ans et adulte	11,15 €
Supplément séjour court (1 nuit) pour Hébergement, Restauration hors week-end et jour férié.	4,55 €
Supplément week-end et jour férié pour hébergement et/ou restauration.	8,85 €
Option « Lit fait »	2,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20190605-del16-05062019-DE

4,55 €  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019

### **3/ Gratuités :**

Elles sont appliquées, chaque saison, dans les conditions suivantes :

- séjour d'une durée minimum de 3 nuitées
- séjour en pension complète

Elles sont égales à :

- 1 gratuité « adulte » par classe pour les séjours scolaires.
- 1 gratuité « adulte » pour les centres de vacances par tranche de 20 enfants.

### **4/ Conditions de réservation :**

- Effectif minimum : 18 personnes.

Les réservations seront considérées définitives uniquement si les 3 conditions suivantes seront réunies :

- signature de la convention de réservation.
- versement des arrhes à hauteur de 25% du devis.
- versement d'une caution de 120€.

Décide :

- de valider les nouveaux tarifs proposés pour la saison 2019/2020.
- d'autoriser M. le Maire à émettre des devis, conventions, factures et de percevoir le prix des prestations.

Les sommes ainsi perçues, le seront sur le budget ville.

**La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.